

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 98 (1953)
Heft: 3

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction: Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint: Major Georges Rapp

Administration: Lt-colonel Ernest Buetiger

Editeurs et expédition: Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 33, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II. 5209.)

Annonces: Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT: **Suisse:** 1 an Fr. 12.—; 6 mois Fr. 7.—; 3 mois Fr. 4.—
 Etranger: 1 an Fr. 15.—; 6 mois Fr. 8.—; 3 mois Fr. 4.50

Prix du numéro: Fr. 1.50

L'autorité des sous-officiers

Comme le déclare la Société suisse des officiers dans le bref commentaire qu'elle consacre au cinquième thème de son concours, la question se pose constamment, dans notre armée de milices, de savoir comment restaurer cette autorité. De toutes parts, en effet, on entend déplorer qu'à de méritoires exceptions près, les sous-officiers jouent un rôle effacé dans la troupe, sur laquelle leur influence est loin d'être aussi forte qu'elle le devrait.¹

Disons-le sans détours, il n'en saurait être autrement. S'imagine-t-on qu'il soit facile à un gradé d'imposer sa volonté à des sous-ordres, lorsque la liberté d'action lui est comptée si chichement ? Il n'est personne qui ne soit convaincu que le petit chef d'infanterie est amené à endosser au combat des responsabilités souvent écrasantes, à maîtriser seul des situations dont l'issue peut être décisive pour les échelons de commandement supérieurs. Il s'en faut pourtant de beaucoup qu'on tire de cette conviction les conséquences qui s'imposent à l'égard des sous-officiers. En somme, on s'accorde à constater, comme s'il s'agissait d'un état de choses immuable, que leur

¹ Il s'agit des caporaux et des sergents.